

**Les montants totaux déboursés par le ministère de la Santé et des Services sociaux
pour l'année 2021 et 2022 en remboursement des cotisations professionnelles**

2021-2022*	2022-2023*
13 314,72 \$	22 937,69 \$

*L'extraction des rapports dont nous disposons s'effectue par année financière.

Les titres d'emplois pour lesquels il y a un remboursement des cotisations professionnelles

Titres d'emplois** dont les titulaires ont reçu un remboursement de cotisations professionnelles sur leur paie en 2021-2022 et/ou en 2022-2023
Architecte (Ordre des architectes du Québec)
Auditeur interne - affaires médicales et préhospitalières (Ordre des comptables professionnels agréés du Québec)
Auditeur interne - clientèle: activité de soutien (Ordre des comptables professionnels agréés du Québec)
Conseiller en maladies infectieuses (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec)
Conseillère ou conseiller en santé mentale volet jeunesse (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec)
Coordonnateur des projets immobiliers (Ordre des architectes du Québec)
Coordonnateur en programmation immobilière (Ordre des architectes du Québec)
Dentiste (Ordre des dentistes du Québec)
Dentiste conseil en santé dentaire publique (Ordre des dentistes du Québec)
Directrice de l'audit interne (Ordre des comptables professionnels agréés du Québec)
Directrice des services hospitaliers (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec)
Infirmière (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec)
Infirmière conseil en protection de la santé publique (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec)
Ingénieur (Ordre des ingénieurs du Québec)
Ingénieur en génie biomédical (Ordre des ingénieurs du Québec)
Ingénieur industriel en logistique (Ordre des ingénieurs du Québec)
Pharmacien (Ordre des pharmaciens du Québec)
Pharmacien conseiller pharmaceutique (Ordre des pharmaciens du Québec)
Responsable provincial en gestion des produits immunisants (Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec)
Spécialiste en programmation immobilière (Ordre des architectes du Québec)

**L'analyse du remboursement des cotisations professionnelles ne se limite pas uniquement au titre de l'emploi.